





عقيدة أهل السنة والجماعة

سماحة الشيخ محمد بن صالح العثيمين

ترجمة رفيق ترغيني ويعقوب لينن رفيق ترغيني ويعقوب لينن



المكتب التعاوني للدعوة والإرشاد و توعية الجاليات بالربوة، ١٤٣٩هـ فهرسة مكتبة الملك فهد الوطنية أثناء النشر العثيمين، محمد بن صالح عقيدة أهل السنة و الجماعة – اللغة الفرنسية. / محمد بن صالح العثيمين. - الرياض، ١٤٣٩هـ ٢٠ ص، ١٦سم ٢ ٢٠سم ٢٠ ص، ١٦سم ٢ ١٠ العقيدة الإسلامية ٣ - التوحيد أ. . العنوان ديوي ٢٠٠ لـ ١٤٣٩/٨٨٣١ ديوي ٢٤٠ لـ ١٤٣٩/٨٣١ رقم الايداع: ١٤٣٩/٨٨٣١ ١٩٧٨ ردمك : ١٣٩٨٨٣١ ١٩٧٨ و توميد أ. . العنوان درمك : ١٤٣٩/٨٨٣١ ١٩٣٩ و توميد أ. . العنوان ديوي ٢٤٠ لـ ١٤٣٩/٨٨٣١ وتم الايداع: ١٤٣٩/٨٨٣١



This book is the property of the Osoul Center. Permission is granted for it to be stored, transmitted, and published in any print, electronic, or other format - as long as the Osoul Center is clearly mentioned on all editions, no changes are made without the express permission of the Osoul Center, and a high level of quality is maintained.

****** +966 11 445 4900

🚔 +966 11 497 0126

P.O.BOX 29465 Riyadh 11457

@ osoul@rabwah.sa

www.osoulcenter.com



Au nom d'Allah, L'Infiniment Miséricordieux, Le Très Miséricordieux

Préface de cheikh Ibn Bâz	5
Introduction de l'auteur	7
Chapitre 1 -	
[La Croyance en Allah le Très-Haut]	9
Chapitre 2	25
[La Croyance aux Anges]	25
Chapitre 3	27
[La Croyance aux Livres Révélés]	27
Chapitre 4	21
[La Croyance aux Prophètes]	31
Chapitre 5	20
[La Croyance au Jour Dernier]	39
Chapitre 6	
[La Croyance au Destin Bon ou Mauvais]	45
Chapitre 7	
[Les Bénéfices d'une Foi Ferme]	51





Louange à Allah Seul et que la prière et le salut soient sur l'ultime prophète Muhammad 481, sur sa famille et sur ses Compagnons.

J'ai pris connaissance de cette profession de foi du musulman sous forme de résumé, composé par notre frère l'éminent savant Cheikh Muhammad ibn Sâlih Al-'Uthaymîn. Je l'ai entendu en entier² et j'ai trouvé qu'il traitait de la croyance des Gens de la Sunna et du Consensus (Aqîdatu Ahl is-Sunnati wal-Jamâ'a³) d'une manière claire et complète, particulièrement dans les chapitres de l'unicité d'Allah, de Ses noms et attributs, de la croyance aux anges, aux Livres révélés, aux messagers, au Jour du Jugement Dernier, et au destin bon ou mauvais.

Il a très bien conçu cet ouvrage, l'a rendu bénéfique et y a rassemblé tout ce que l'étudiant et tout musulman doivent savoir concernant la croyance en Allah, en Ses anges, en Ses Livres, en Ses prophètes, au Jour du Jugement Dernier et au destin bon ou mauvais.

Il a aussi ajouté des points importants que l'on retrouve dans peu d'ouvrages écrits dans ce domaine.

Qu'Allah lui accorde donc sa rétribution, lui augmente sa science, le guide et fasse que cet ouvrage ainsi que ses autres livres puissent profiter au plus grand nombre.

¹ Ce symbole est une calligraphie qui signifie : « Prière et salut d'Allah sur lui » ; les musulmans se doivent de saluer le prophète Muhammad, selon l'injonction coranique contenue dans le verset 56 de la sourate les Coalisés. Il existe aussi de nombreux hadiths qui incitent à le faire. La prière d'Allah n'est bien sûr pas comme celle de Ses serviteurs, mais c'est, selon l'explication d'Abû Al-'Aliya, l'éloge que fait Allah du Prophète auprès des anges. Et l'explication de Sufyân At-Thawrî de ce verset est que : « La prière d'Allah est une miséricorde, et la prière des anges est une demande de pardon [pour les croyants auprès d'Allah] » (Ibn Kathîr, Tafsîr ul-Qur'ân il-Adhîm : 3/668).

² Son éminence est aveugle depuis l'âge de 19 ans.

³ Ahl us-Sunna wal-Jamâ'a: le terme Ahl us-Sunna désigne ceux qui se réclament de la tradition du prophète Muhammad, par opposition aux paroles des gens de l'Innovation (Ahl ul-Bida'a). Al-Jama'a désigne ceux qui se sont réunis autour de la vérité, à la lumière du Coran et de la Sunna. Ibn Mass'ûd — qu'Allah l'agrée, a dit à leur sujet: « Le consensus est ce qui est conforme à la vérité, même s'il n'est représenté que par une personne. »

Qu'Allah le mette, ainsi que moi-même et tous nos frères, parmi le nombre de ceux qui guident et de ceux qui sont guidés, et parmi ceux qui appellent vers Lui avec des preuves accablantes. Il est l'Audient et le Proche.

Et qu'Allah accorde Sa prière et Son salut à notre prophète Muhammad, ainsi qu'à sa famille et ses Compagnons.

Cheikh 'Abdul-'Azîz Ibn 'Abdullah Ibn Bâz

- Qu'Allah lui fasse miséricorde et lui accorde une place élevée au Paradis -

(Précédent) Mufti du Royaume d'Arabie Saoudite et Président Général de l'Administration des Recherches Islamiques et de l'Ifta, de la Prêche et de l'Orientation, Président du Comité des Grands Savants.





Louanges à Allah, Seigneur des mondes¹. La fin heureuse sera accordée aux pieux [le Jour du Jugement Dernier], et l'inimitié [d'Allah] ne sera que pour les transgresseurs.

J'atteste qu'il n'y a pas d'autre divinité [digne d'adoration] qu'Allah Unique sans associé, et j'atteste que Muhammad est Son serviteur et messager, le dernier des prophètes et l'imam des vertueux — Qu'Allah prie sur lui et le salue, ainsi que sur sa famille, ses Compagnons et leurs successeurs de bonne foi jusqu'au Jour de la Rétribution.

Allah le Très-Haut a certes envoyé Son messager Muhammad avec la guidée et la religion de vérité, comme miséricorde pour l'univers, comme modèle pour ceux qui font le bien et comme preuve contre Ses serviteurs parmi les hommes et les Jinns.

Il a montré à travers lui et à travers ce qu'Il lui a révélé du Livre (le Coran) et de la sagesse (la Sunna²) tout ce qui est bénéfique aux serviteurs d'Allah et améliore leur état ici-bas et pour l'au-delà; parmi cela, les croyances authentiques, les bonnes actions, la haute moralité et le bon comportement. Le Prophète a donc laissé sa communauté sur un chemin clair comme le jour et personne ne s'en écarte sans que cela ne cause sa perte.

Ceux de sa communauté qui ont suivi ce chemin ont répondu à l'appel d'Allah et de Son messager; ce sont eux les meilleurs de la création. Parmi eux, on compte les Compagnons du Prophète (As-Sahâba), leurs successeurs (At-Tâbi'in), et les successeurs de ceux-ci, de bonne foi. Ils mirent en pratique sa législation et s'attachèrent fermement à sa Sunna, que ce soit dans leur croyance, leurs actes d'adoration, leur éthique ou leur comportement. De ce fait, ils devinrent le groupe qui ne cessera d'être sur le chemin de la vérité triomphant. Nul mal

¹ Toute chose en dehors d'Allah : le monde des Jinns, des anges, des êtres humains...

² La Sunna, chez les savants du hadith, consiste en ce qui a été rapporté des actes du Prophète Muhammad, de ses paroles, de ses silences (son silence devant une situation particulière a valeur d'approbation), de ses caractéristiques physiques et morales, et de sa vie.

venant de la part de ceux qui ont refusé de leur porter secours ou de ceux qui les ont contredits, ne les atteindra, et envers et contre tout, ils resteront sur cette voie jusqu'à ce que vienne l'ordre d'Allah le Très-Haut (le Jour du Jugement).

Nous sommes — qu'Allah soit loué — sur leurs traces et nous nous guidons à l'aide de leurs traditions, régies par le Coran et la Sunna. Nous disons cela pour évoquer les bienfaits d'Allah le Très-Haut sur nous et pour montrer les devoirs de chaque croyant.

Nous demandons à Allah le Très-Haut de nous affermir ainsi que nos frères musulmans, par la parole ferme¹ dans la vie présente et dans l'au-delà, et de nous accorder de Sa part une miséricorde. Il est certes Celui qui accorde toute chose.

Vu l'importance de ce sujet, à propos duquel beaucoup de gens divergent, j'ai souhaité écrire sous forme de résumé, cet ouvrage qui a pour titre « La Profession de Foi des Gens de la Sunna et du Consensus ».

Ce livre traite de la croyance en Allah, en Ses anges, en Ses livres, en Ses messagers, au Jour Dernier et au destin en ce qu'il a de bon et de mauvais. Je demande à Allah le Très-Haut qu'il accepte ceci comme exclusivement pour Son visage2 et qu'il m'accorde Sa satisfaction et que tous Ses serviteurs puissent en tirer profit.

Cheikh Muhammad Sâlih Al-'Uthaymîn

Ou'Allah lui fasse miséricorde

Il fut enseignant à l'Université islamique de l'Imam Muhammad Ibn Sa'ûd, annexe de Qassîm ; il fut également imam et prêcheur de la Grande Mosquée d'Unayza, et membre du Comité des Grands Savants d'Arabie Saoudite.



¹ Voir explication p. 79.

² Faire une chose « pour le visage d'Allah » est une expression qui signifie qu'on Lui dédie cette chose exclusivement, en toute sincérité, en ne recherchant que Sa satisfaction et non pas celle des gens. Le visage d'Allah fait partie de Ses attributs ; nous avons donc maintenu l'expression telle quelle. Voir le prochain chapitre pour plus de détails.



CHAPITRE 1 LA CROYANCE EN ALLAH LE TRÈS-HAUT ¹

Notre foi consiste en la croyance en Allah, en Ses anges, en Ses Livres, en Ses messagers, au Jour Dernier et au destin bon ou mauvais.

Donc, nous croyons à la Rububîya² d'Allah ; c'est-à-dire qu'il est le Seigneur-Maître, le Créateur, le Souverain qui régit toutes choses.

Nous croyons à Son Uluhîya, c'est-à-dire qu'Il est la seule divinité digne d'adoration, et que tout objet d'adoration en dehors de Lui n'est que fausseté.

Nous croyons en Ses noms et attributs, c'est-à-dire qu'Il possède les plus beaux noms et les attributs parfaits de la grandeur.

Nous croyons en Son unicité dans tout ce qui a été cité ; c'est-à-dire qu'Il n'a pas d'associé ni dans Sa Rububîya, ni dans son Uluhîya, ni dans Ses noms et attributs. Allah le Très-Haut a dit :

« Il est le Seigneur-Maître des cieux et de la terre et de ce qu'il y a entre eux. Adore-Le et aie de l'endurance dans Son adoration. Lui connais-tu un semblable ? »³

¹ Les titres entre crochets sont du traducteur.

² La Rububîya : le pouvoir de créer, de pourvoir à la subsistance des créatures, de donner la vie et la mort, de régir l'univers... Tout cela doit être attribué à Allah Seul, et il faut croire qu'Il n'a en cela aucun associé.

³ Maryam, v. 65 : nous utilisions en règle générale la traduction du sens des versets de l'édition du Complexe du Roi Fahd (Médine). Celle-ci propose à tort le mot « homonyme » (qui porte le même nom) comme traduction du sens (سمياً); nous avons donc fait exception et proposons en remplacement « semblable ». Voir Ibn Kathîr, Tafsîr Al-Qur'ân Al-'Adhîm : 3/177.

Nous croyons qu'Il est...

... « Allah! Nulle divinité à part Lui, le Vivant, Celui qui subsiste par Luimême. Ni somnolence ni sommeil ne Le prennent. À Lui appartient tout ce qu'il y a dans les cieux et sur la terre. Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission? Il connaît leur futur et leur passé. Et de Sa science, ils ne cernent que ce qu'Il veut. Son Trône déborde les cieux et la terre, dont la garde ne Lui coûte aucune peine. Et Il est le Très-Haut, le Très- Grand. »¹

Nous croyons que...

« C'est Lui Allah. Nulle divinité autre que Lui, le Connaisseur de l'invisible tout comme du visible. C'est Lui le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux * C'est Lui Allah, nulle divinité autre que Lui, le Souverain, le Pur, l'Apaisant, le Rassurant, le Prédominant, le Tout-Puissant, le Contraignant, l'Orgueilleux. Gloire à Allah, Il transcende ce qu'ils Lui associent * C'est Lui Allah, le Créateur, Celui qui donne un commencement à toute chose, le Formateur. À Lui les plus beaux noms. Tout ce qui est dans les cieux et sur la terre Le glorifie. Et c'est Lui le Puissant et le Sage. »²

Nous croyons qu'à Lui appartient la royauté des cieux et de la terre.

¹ La Vache, v. 255.

² L'Exode, v. 22-24.

« A Allah appartient la royauté des cieux et de la terre. Il crée ce qu'Il veut. Il fait don de filles à qui Il veut et don de garçons à qui Il veut * Ou bien Il les donne en paires garçons et filles et Il rend stérile qui Il veut. Il est certes Omniscient et Omnipotent. » ¹

Et nous croyons que...

« ... Rien ne Lui ressemble, et c'est Lui l'Audient, le Clairvoyant * Il possède les clefs [des trésors] des cieux et de la terre. Il attribue Ses dons avec largesse, ou les restreint à qui Il veut. Certes, Il est Omniscient. »²

Nous croyons qu'« Il n'y a point de bête sur terre dont la subsistance n'incombe à Allah et il connaît son gîte et son dépôt, tout est dans un livre clair. »³

Nous croyons que « c'est Lui qui détient les clefs de l'invisible. Nul autre que Lui ne les connaît. Et Il connaît ce qui est dans la terre ferme comme dans la mer. Et pas une feuille ne tombe qu'Il

¹ La Consultation, v. 49, 50.

² La Consultation, v. 11, 12.

³ Hûd, v. 6.

ne le sache. Et pas une graine dans les ténèbres de la terre, rien de frais ou de sec qui ne soit enregistré dans un livre explicite. »¹

Nous croyons qu'« à Allah appartient la connaissance de l'Heure, et c'est Lui qui fait tomber la pluie et Il sait ce qu'il y a dans les matrices. Et personne ne sait ce qu'il acquerra demain, et personne ne sait dans quelle terre il mourra. Certes Allah est Omniscient et Parfaitement Connaisseur. »²

Nous croyons qu'Allah parle de ce qu'Il veut, quand Il veut et comme Il veut :

«... Et Allah a parlé à Mûssâ (Moïse) de vive voix. »3

« Et lorsque Mûssâ vint à Notre rendez-vous et que son Seigneur lui eut parlé... »⁴

« Et Nous l'appelâmes du côté droit du Mont [Sinaï] et Nous le rapprochâmes tel un confident.»⁵

¹ Les Bestiaux, v. 59.

² Lugmân, v. 34.

³ Les Femmes, v. 164.

⁴ Al-A'râf, v. 143.

⁵ Maryam, v. 52.

15

Nous croyons que « ... Si la mer était encre pour [écrire] les paroles de mon Seigneur, la mer s'épuiserait certainement avant que ne s'épuisent les paroles de mon Seigneur... »¹

« Et quand bien même tous les arbres de la terre seraient des plumes pour écrire (calames) et l'océan serait un océan d'encre renforcé par sept autres océans, les paroles d'Allah ne s'épuiseraient pas. Allah est certes Puissant et Sage. »²

Nous croyons que Ses paroles sont parfaites, les plus véridiques dans les propos, justes dans leurs lois, et très plaisantes dans leur récitation. Allah le Très-Haut dit :

« Et la parole de ton Seigneur s'est complétée en toute vérité et toute équité. »³ Il dit aussi :

«...Et qui est plus véridique qu'Allah en parole. »⁴

Nous croyons que le Saint Coran est la parole d'Allah le Très-Haut par laquelle Il s'est exprimé réellement. Allah a prononcé le Coran à l'ange Jibrîl (Gabriel), et celui-ci l'a descendu sur le cœur du Prophète ...

« Dis : ' C'est le Saint-Esprit (Jibrîl) qui l'a fait descendre de la part de ton Seigneur en toute vérité'. »⁵

¹ La Caverne, v. 109.

² Luqmân, v. 27.

³ Les Bestiaux, v. 115.

⁴ Les Femmes, v. 87.

⁵ Les Abeilles, v. 102.

« Et ceci (le Coran), c'est le Seigneur de l'univers Qui l'a fait descendre. Et l'Esprit fidèle est descendu avec cela sur ton cœur, pour que tu sois du nombre des avertisseurs. En une langue arabe très claire. »¹

Nous croyons qu'Allah - exalté soit-Il - est au-dessus de Ses créatures en Son essence et par Ses attributs, suivant la parole du Très-Haut :

« ... Et Il est le Très-Haut, le Très-Grand. »²

Et Sa parole:

« C'est Lui le Dominateur Suprême au-dessus de Ses esclaves ; c'est Lui le Sage, le Parfaitement Connaisseur. »³

Nous croyons que « Votre Seigneur est Allah qui créa les cieux et la terre en six jours, puis s'est établi (Istawâ) sur le Trône, administrant toute chose... »⁴

Son installation (al-Istiwâ) sur le Trône veut dire qu'Il est au-dessus du Trône en Son essence et cet établissement Lui est propre et sied à Sa grâce, Sa

¹ Les Poètes, v. 192-195.

² La Vache, v. 255.

³ Les Bestiaux, v. 18 : autre exception à la traduction : nous avons remplacé « sur » par « au-dessus ».

⁴ Yûnus (Jonas), v. 3.

Majesté et Sa gloire¹. Nul ne peut connaître le comment de Son installation (al-Istiwâ), sauf Lui.

Nous croyons qu'Il est avec Ses créatures [par Sa science] en même temps qu'Il est sur Son Trône ; Il connaît leur situation, entend leurs paroles, voit leurs actes et administre toutes leurs choses, pourvoit à la subsistance du pauvre, accorde au nécessiteux, donne l'autorité à qui Il veut, arrache l'autorité de qui Il veut, accorde la puissance à qui Il veut et humilie qui Il veut. Il détient le bien dans Sa main et Il est capable de toute chose. Et Celui dont les attributs sont ceux cités ci-dessus est certainement avec Ses créatures [par Sa science], même s'Il est certes au-dessus d'eux sur Son Trône, en Son essence.

« Il n'y a rien qui Lui ressemble, et c'est Lui l'Audient, le Clairvoyant. »²

Nous ne dirons jamais comme le font les Halûlites, les Jâhimites3 et d'autres, qu'Allah est avec Ses créatures sur terre, en Son essence.

Nous estimons que celui qui dit de tels propos est mécréant ou égaré, car il a attribué à Allah des défauts, ce qui ne Lui sied pas.

Nous croyons à ce dont nous a informé Son messager Muhammad ﷺ à Son propos ; nous croyons qu'Il descend chaque nuit, dans son dernier tiers, au ciel le plus bas. Il dit alors : « Qui m'invoque, J'exaucerai sa requête ; et qui Me demande, Je lui donnerai ; qui Me demande l'absolution, Je la lui accorderai. »⁴

Nous croyons qu'Allah - Gloire et pureté à Lui - viendra le Jour du Rassemblement pour être le Juge Suprême entre Ses serviteurs. Allah - exalté soit-Il - dit :

¹ L'auteur distingue ici entre l'élévation générale (Al-'Ulûw ul-'Am), qui désigne le fait qu'Allah est audessus de Ses créatures, dans les cieux, et l'élévation particulière (Al-'Ulûw ul-Khâs), qui fait référence à Son élévation au-dessus du Trône.

² La Consultation, v. 11.

³ Ce sont deux sectes dissidentes de l'islam dont la croyance est corrompue.

⁴ Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim du hadith d'Abû Hurayra (t).

« Non! Quand la terre sera pulvérisée * Et que ton Seigneur viendra ainsi que les anges rang par rang * Et on amènera, ce jour-là, l'Enfer, l'homme se rappellera en ce jour, mais à quoi lui servira ce rappel. »¹

Nous croyons aussi qu'« Il fait parfaitement ce qu'Il veut. »²

Nous croyons que Sa volonté (Irâda) se divise en deux :

une volonté universelle (Irâda Kawnîyya) : se réalise par elle ce qu'Il veut, et cela n'implique pas forcément qu'Il aime la chose réalisée. Et c'est ce qui s'appelle al-Mashî'a. Allah le Très-Haut a dit :

« ... Si Allah avait voulu, ils ne se seraient pas entretués, mais Allah fait ce qu'Il veut. »³

« Et mon conseil ne vous servirait à rien, au cas où je voudrais vous conseiller et qu'Allah veuille vous égarer. Il est votre Seigneur et c'est vers Lui que vous serez ramenés. »⁴

une volonté juridique (Irâda Shar'îyya): elle n'implique pas forcément que la chose voulue se réalisera. Mais cette chose est toujours aimée d'Allah. Allah le Très-Haut dit

« Et Allah veut accueillir votre repentir. Mais ceux qui suivent les passions veulent que vous vous incliniez grandement (vers l'erreur comme ils le font). »⁵

¹ L'Aube, v. 21-23.

² Les Constellations, v. 16.

³ La Vache, v. 253.

⁴ Hûd, v. 34.

⁵ Les Femmes, v. 27.

Nous croyons que Ses volontés universelle et juridique sont régies par Sa sagesse, donc tout ce qu'Il décrète universellement ou prescrit comme actes cultuels à Ses serviteurs juridiquement, l'est pour une raison et suivant Sa sagesse, que nous en appréhendions la raison ou non.

« Allah n'est-Il pas le plus Sage des Juges. »1

« ... Et qui est meilleur qu'Allah en matière de jugement, pour des gens qui ont une foi ferme. »²

Nous croyons qu'Allah le Très-Haut aime Ses élus et ceux-ci L'aiment aussi.

« Dis : « Si vous aimez vraiment Allah, suivez-moi, Allah vous aimera alors »... »³

« Ô vous qui avez cru ! Quiconque parmi vous apostasie de sa religion, Allah fera venir un peuple qu'Il aime et qui L'aime... »⁴

« ... Et Allah aime les endurants. »5

¹ Le Figuier, v. 8.

² La Table Servie, v. 50.

³ La Famille d'Imrân, v. 31.

⁴ La Table Servie, v. 54.

⁵ La Famille d'Imrân, v. 146.

«... Et juge entre eux en équité, car Allah aime vraiment les gens équitables. »¹

« ... Et faites le bien, car Allah aime les bienfaisants. »²

Nous croyons qu'Allah le Très-Haut agrée tout ce qu'Il a ordonné comme actes et paroles, et qu'Il déteste tout ce qu'Il a interdit :

« Si vous ne croyez pas, Allah se passe largement de vous. Il n'agrée pas pour Ses serviteurs la mécréance. Et si vous êtes reconnaissants, Il l'agrée pour vous... »³

« ... Mais Allah détesta leur départ [pour la guerre sainte], Il les a donc rendus paresseux. Et il leur fut dit : « Restez avec ceux qui restent ». »⁴

Nous croyons qu'Allah le Très-Haut accorde Sa satisfaction aux croyants et à ceux qui accomplissent les bonnes œuvres.

« ... Allah leur a accordé Sa satisfaction et ils Lui ont accordé la leur. Telle sera la récompense pour celui qui aura craint son Seigneur. »⁵

Nous croyons qu'Allah le Très-Haut se courrouce contre ceux qui ont mérité Sa colère parmi les mécréants et les autres :

« ... [Ceux] qui pensent du mal d'Allah. Qu'un mauvais sort tombe sur eux.

¹ Les Appartements, v. 9.

² La Vache, v. 195.

³ Les Groupes, v. 7.

⁴ Le Repentir, v. 46.

⁵ La Preuve, v. 8.

Allah est courroucé contre eux... »1

« ... Mais ceux qui ouvrent délibérément leur cœur à la mécréance, sur ceux-là la colère d'Allah et un châtiment terrible. »²

Nous croyons qu'Allah le Très-Haut possède un visage plein de majesté et digne de vénération.

« Seul subsistera le Visage de ton Seigneur, plein de majesté et de noblesse. »³

Nous croyons qu'Allah le Très-Haut possède deux mains généreuses et immenses.

« ... Au contraire, Ses deux mains sont largement ouvertes. Il distribue Ses dons comme Il veut. »⁴

« Ils n'ont pas estimé Allah comme Il devrait L'être. Alors qu'Il rassemblera la terre entière dans une poignée le Jour de la Résurrection et les cieux seront pliés dans Sa [main] droite. Gloire à Lui! Il est au-dessus de ce qu'ils Lui associent. »⁵

Nous croyons qu'Allah le Très-Haut possède également deux yeux véritables, d'après Sa parole :

¹ La Victoire Éclatante, v. 6.

² Les Abeilles, v. 106.

³ Le Miséricordieux, v. 27.

⁴ La Table Servie, v. 64.

⁵ Les Groupes, v. 67.

« Et construis l'arche sous Nos yeux et d'après Notre révélation. »¹

Le Prophète a dit : « Son voile est lumière. S'Il l'enlevait, la lumière de Son visage brûlerait tout ce qui se trouve comme créatures sur le passage de Son regard. »²

Les gens de la Sunna se sont mis d'accord sur le fait que Ses yeux sont au nombre de deux, en s'appuyant sur la parole du prophète Muhammad concernant l'Antéchrist (ad-Dajjâl) : « Il est borgne et, certes, votre Seigneur n'est pas borgne. »³

Nous croyons qu'Allah le Très-Haut,

« Les regards ne peuvent L'atteindre, cependant qu'Il saisit tous les regards, et Il est le Doux, le Parfaitement Connaisseur. »⁴

Nous croyons que les croyants verront leur Seigneur le Jour de la Résurrection...

« Ce jour-là, il y aura des visages resplendissants * qui regarderont leur Seigneur.»⁵

Nous croyons que rien ne ressemble à Allah le Très-Haut, car Ses attributs sont parfaits.

« ... Il n'y a rien qui Lui ressemble. Et Il est l'Audient, le Clairvoyant. »6

¹ Hûd, v. 37.

² Rapporté par Muslim du hadith d'Abû Mûssa Al-Ach'arî (t). Comme Son regard englobe toute chose, alors toute chose sera brûlée.

³ Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim du hadith d'Anas — qu'Allah l'agrée.

⁴ Les Bestiaux, v. 103.

⁵ La Résurrection, v. 22, 23.

⁶ La Consultation, v. 11.

Nous croyons que « ... Ni somnolence, ni sommeil ne le prennent... »¹, car Il possède les attributs de la vie (parfaite) et de la Qayyûmîyya.²

Nous croyons qu'Il ne commet d'injustice envers personne, car Sa justice est parfaite...

Et qu'Il n'ignore point les actes de Ses serviteurs, car Sa surveillance est parfaite et Il cerne toute chose de Son savoir.

Nous croyons que nulle chose ne peut réduire l'autorité d'Allah, que ce soit dans les cieux ou sur terre, car Son savoir et Sa puissance sont absolus.

« Et Son commandement, lorsqu'Il veut une chose, consiste à dire : " Soit " et cela est. »³

... Et aucune fatigue, ni épuisement ne peuvent L'atteindre car Sa force est totale.

« Certes, Nous avons créé les cieux et la terre et ce qu'il y a entre eux en six jours, sans éprouver aucune lassitude. »⁴

Nous croyons fermement à tout ce qu'Allah a affirmé à Son propre sujet, ou tout ce que Son Messager a affirmé, à propos des noms et des attributs d'Allah. Mais nous désavouons deux principes :

l'anthropomorphisme⁵ (At-Tamthîl) : le fait de dire dans son cœur ou avec sa langue que les attributs d'Allah le Très-Haut sont comme ceux de Ses créatures ;

questionner le comment des attributs d'Allah (At-Takyîf) : le fait de dire dans son cœur ou avec sa langue, que le comment des attributs d'Allah sont comme-ci ou comme ça.

¹ La Vache, v. 255.

² Al-Qayyûm a deux significations : 1. Celui qui existe par Lui-même et se passe de tout autre que Lui parmi la création ; 2. Celui qui veille à l'existence et à la pérennité de toute chose, et Dont ne peut se passer la création.

³ Yâ-Sîn, v. 82.

⁴ Qâf, v. 38.

⁵ Tendance à attribuer à Allah des caractéristiques propres aux êtres humains.

Nous nions tout ce qu'Allah a nié à Son sujet, ou ce qu'a nié Son Messager Muhammad , et que cette négation implique l'affirmation du contraire et sa perfection. Et nous nous taisons sur tout ce à propos de quoi Allah s'est tu, ainsi que Son Messager.

Nous pensons que suivre cette méthodologie est certes un devoir et une obligation, car ce qu'Allah a affirmé ou a nié à Son propos, est une information par laquelle II informe à Son sujet, et II est le mieux placé pour parler de Luimême; Sa parole est véridique et Son récit est parfait, et Ses serviteurs ne peuvent Le cerner de leur science. Et ce que le Messager a affirmé ou nié à Son sujet est une information par laquelle il informe sur son Seigneur; et il est le mieux renseigné, le plus véridique et le plus éloquent de toute la création.

Enfin, dans les paroles d'Allah le Très-Haut et de Son Messager Muhammad se trouvent la perfection du savoir, de la vérité et de la clarté. Par conséquent, il n'y a aucune excuse valable pour réfuter cette vérité, ou hésiter à l'accepter.

En tout ce que nous avons cité parmi les attributs d'Allah le Très-Haut, de façon globale ou détaillée, par affirmation ou par négation, nous sommes sur la voie du Coran et de la Sunna de notre prophète Muhammad . Et nous sommes aussi sur le chemin des Prédécesseurs (as-Salaf) de la communauté et des imams bien guidés, venus après eux.

Nous pensons qu'il est obligatoire de laisser les textes du Coran et des hadiths à ce propos sur leur sens apparent, et de les comprendre dans leur signification véritable comme il convient à la grâce d'Allah — exalté soit-Il.

Nous désavouons la voie prise par les déviateurs de ces propos ; ceux qui les ont déviés de leur sens, contrairement à ce qu'Allah et Son Prophète ont voulu.

Nous désavouons aussi la voie des négateurs de ces propos, ceux qui ont nié le sens apparent voulu par Allah et par Son Prophète.

Et nous désavouons la voie prise par ceux qui exagèrent dans Ses attributs, en s'appuyant sur l'anthropomorphisme (At-Tamthîl), et en remodelant le sens apparent en disant que les attributs d'Allah sont comme ci ou comme ça (At-Takyîf).

Nous savons de science certaine que ce qui est révélé dans le Livre d'Allah le Très-Haut ou dans la Sunna de Son Prophète set vérité, et qu'il n'existe

25

pas la moindre contradiction entre tout ce qui a été révélé, en se basant sur la parole du Très-Haut :

« Ne méditent-ils donc pas sur le Coran ? S'il provenait d'un autre qu'Allah, ils y trouveraient certainement beaucoup de contradictions ! »¹

Les contradictions dans les propos révélés impliqueraient que la révélation comporte des mensonges, et ceci est impossible à l'égard des propos d'Allah le Très-Haut et de Son Messager ...

Et celui qui prétend que dans le Livre d'Allah le Très-Haut ou dans la Sunna de Son Messager , ou entre ces deux, il existe des contradictions, ceci est le résultat de sa mauvaise foi et de l'égarement de son cœur. Qu'il se repente donc à Allah — exalté soit-Il, et qu'il délaisse cet égarement.

Et celui à qui il lui semble déceler une contradiction dans le Livre d'Allah exalté soit-Il, ou dans la Sunna de Son Messager ou entre les deux, cela provient soit de son manque de savoir, soit d'une mauvaise compréhension, ou encore d'une réflexion insuffisante. Qu'il fasse donc des recherches, qu'il accroisse sa réflexion et sa concentration, jusqu'à ce que la vérité lui apparaisse clairement; et si la chose n'est toujours pas claire pour lui alors, qu'il la remette à Allah l'Omniscient, et qu'il cesse de penser à ce qui lui semble être, et qu'il dise comme les gens ancrés dans la science disent:

« ... Nous y croyons ; tout est de la part de notre Seigneur...»²

Et qu'il sache que ni dans le Livre, ni dans la Sunna, et ni entre les deux, n'existe de contradiction ou de divergence.



¹ Les Femmes, v. 82.

² La Famille d'Imrân, v. 7.





CHAPITRE 2 [LA CROYANCE AUX ANGES]

Nous croyons aux anges d'Allah le Très-Haut, et qu'ils sont :

« ... des serviteurs honorés * Ils ne devancent pas Son commandement et agissent selon Son ordre. »¹

Allah le Très-Haut les a créés ; ils Lui vouent une adoration et Lui obéissent :

« Ils ne se considèrent point trop grands pour L'adorer et ne s'en lassent pas * Ils exaltent Sa gloire nuit et jour et ne s'interrompent pas. »²

Allah les a cachés de nos regards; nous ne les voyons donc pas, mais il arrive qu'Il les dévoile à certains de Ses serviteurs, parmi eux, le Prophète . Il a vu l'ange Gabriel (Jibrîl) sous sa vraie forme : il avait six cents ailes et cachait tout l'horizon. En d'autres circonstances, l'ange Jibrîl se présenta sous la forme d'un homme parfait. Lorsqu'il vint à Marie (Maryam), celle-ci lui parla et lui aussi lui parla. Et il vînt aussi voir le Prophète , sous la forme d'un homme que personne ne connaissait, alors que les Compagnons se trouvaient présents. On ne décelait aucune trace visible de voyage sur lui ; il était vêtu de blanc vif et ses cheveux étaient très noirs. Il s'assît auprès du Prophète , plaça ses genoux contre les siens et posa la paume de ses mains sur les cuisses du Prophète ; il lui parla et le Prophète lui répondit. Le Prophète informe ensuite ses Compagnons que c'était l'ange Jibrîl [venu pour les informer sur leur religion]³.

Nous croyons qu'Allah le Très-Haut a imposé des tâches aux anges.

Parmi eux, l'ange Jibrîl est chargé de faire descendre la révélation de la part

¹ Les Prophètes, v. 26, 27.

² Les Prophètes, v. 19, 20.

³ Rapporté par Muslim du hadith d'Umar ibn Al-Khattâb — qu'Allah l'agrée.

d'Allah sur Ses prophètes et messagers choisis ; Michaël est chargé de la pluie et de la végétation ; Isrâfîl, chargé de souffler dans la trompe lorsque tous les hommes mourront et sortiront de leur tombe ; l'ange de la Mort est chargé de prendre les âmes ; l'ange des montagnes a pour rôle de s'en occuper ; Mâlik est le gardien de l'Enfer.

Parmi eux également, les anges chargés des embryons dans les matrices ; d'autres, chargés de protéger les Fils d'Adam (les êtres humains), d'autres sont chargés d'inscrire leurs œuvres. Il y en a deux pour chacun d'entre nous :

« ... Un assis à droite, et un à gauche, ils recueillent * Il ne prononce pas une parole sans avoir auprès de lui un observateur prêt à l'inscrire. »¹

... Et d'autres chargés d'interroger le mort dans sa tombe. Deux anges viennent le questionner sur son Dieu , sa religion et son prophète, alors :

« Allah affermira les croyants par une parole ferme dans la vie présente et dans l'au-delà. Tandis qu'Il égare les injustes. Et Allah fait ce qu'Il veut. »²

Et parmi eux aussi, les anges au service des habitants du Paradis :

« Les anges entreront chez eux de chaque porte * Paix sur vous pour ce que vous avez enduré. Alors, quelle est belle, votre ultime demeure! »³

Le Prophète a mentionné la « Maison pleine » (al-Bayt Al-Ma'mûr) se trouvant au ciel, qui est visitée chaque jour par soixante-dix mille anges, qui ne reviennent jamais à cet endroit, jusqu'au dernier⁴ - dans une autre version, ils y prient.

¹ Qâf, v. 17, 18.

² Ibrâhîm, v. 27 ; c'est-à-dire qu'ils répondront juste aux questions posées par les anges.

³ Le Tonnerre, v. 23, 24.

⁴ Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim.



CHAPITRE 3 [LA CROYANCE AUX LIVRES RÉVÉLÉS]

Nous croyons qu'Allah le Très-Haut a fait descendre sur Ses messagers des livres comme preuves contre les mondes et comme clairvoyance pour les bienfaiteurs. Avec ces livres, les messagers enseignent à leurs congénères la sagesse et les purifient.

Et nous croyons qu'Allah le Très-Haut a fait descendre avec chaque messager un livre, selon Sa parole :

« Nous avons en effet envoyé Nos messagers avec des preuves accablantes et avons fait descendre avec eux le Livre et la balance pour que les gens établissent la justice... »¹

Parmi ces livres, nous connaissons:

la Thora qu'Allah le Très-Haut a fait descendre sur Moïse (Mûssâ) — qu'Allah prie sur lui et le salue — et qui est le plus important des livres des Fils d'Israël [la communauté juive, Israël étant le prophète Jacob].

« Nous avons fait descendre la Thora ; elle contient un guide et une lumière, avec laquelle les prophètes qui se sont soumis [à Allah] jugent les affaires des juifs, ainsi que les docteurs et les rabbins, car on leur a confié la garde du Livre d'Allah et ils en sont les témoins... »²

¹ Le Fer. v. 25.

² La Table Servie, v. 44.

l'Évangile (al-Injîl) qu'Allah le Très-Haut a révélé à Jésus ('Issa) — 🎉. Il confirme la Thora et la complète.

« ... Et Nous lui avons donné l'Évangile qui contient un guide et une lumière, pour confirmer ce qu'il y avait dans la Thora, un guide et une exhortation pour les pieux. »¹

« ... Et pour que je vous rende licite une partie de ce qui vous a été défendu... »²

les Psaumes (az-Zabûr) qu'Allah le Très-Haut a donnés à David (Dâwûd) — qu'Allah prie sur lui et le salue.

les Feuillets d'Abraham et de Moïse (Suhuf Ibrâhîm wa Mûssâ) - que la prière et le salut soient sur eux.

le Saint Coran qu'Allah a fait descendre sur Son prophète Muhammad ﷺ, le dernier des prophètes comme...

« ... guide pour les gens et preuve claire de la bonne direction et du discernement... »³

et il « ... confirme le livre qui était avant lui et est prédominant sur lui... »⁴

Allah a donc abrogé par le Coran tous les livres précédents et Il s'est engagé à le protéger contre la frivolité et l'égarement des falsificateurs.

¹ La Table Servie, v. 46.

² La Famille d'Imran, v. 50.

³ La Vache, v. 185.

⁴ La Table Servie, v. 48.

« Certes c'est Nous qui avons descendu le Rappel et c'est Nous qui le protégeons. »¹ Car il demeurera une preuve contre toutes les créatures jusqu'au Jour de la Résurrection.

En ce qui concerne les livres qui ont précédé, ils sont effectivement temporaires, révélés pour une période déterminée qui finit avec une nouvelle révélation qui l'abroge, et apporte en même temps la preuve de ce que ces écrits ont subi comme falsifications et changements.

Étant donné qu'ils n'étaient pas protégés, on y trouve certes des falsifications, des ajouts et des manques.

« Parmi les juifs, il en est qui détournent les mots de leur sens... »²

« Malheur donc à ceux qui composent un livre de leurs propres mains puis disent : " Ceci vient d'Allah " pour en tirer un mince profit ! Malheur à eux donc pour ce que leurs mains ont écrit et malheur à eux à cause de ce qu'ils en profitent! »³

« ... Dis : " Qui a fait descendre le livre que Moïse a apporté comme une lumière et un guide pour les gens ? Vous le mettez en feuillets pour en montrer une partie et en cacher beaucoup! " ... »⁴

¹ Al-Hijr, v. 9.

² Les Femmes, v.46.

³ La Vache, v. 79.

⁴ Les Bestiaux, v. 91.

﴿ وَإِنَّا مِنْهُمْ لَفَرِيقًا يَلُوُ نَ أَلْسِنَتَهُم بِالْكِئْبِ لِتَحْسَبُوهُ مِنَ ٱلْكِتَبِ وَمَا هُوَ مِنَ ٱلْكِتَبِ وَيَقُولُونَ عَلَى ٱللَّهِ ٱلْكَذِبَ وَهُمْ يَعْلَمُونَ ﴿ اللَّهِ وَيَقُولُونَ عَلَى ٱللَّهِ ٱلْكَذِبَ وَهُمْ يَعْلَمُونَ ﴿ اللَّهِ وَيَقُولُونَ عَلَى ٱللَّهِ ٱلْكَذِبَ وَهُمْ يَعْلَمُونَ ﴿ اللَّهِ ﴿ وَيَقُولُونَ عَلَى ٱللَّهِ ٱلْكَذِبَ وَهُمْ يَعْلَمُونَ ﴿ اللَّهِ اللَّهِ وَيَقُولُونَ عَلَى ٱللَّهِ ٱلْكَذِبَ وَهُمْ يَعْلَمُونَ ﴿ اللَّهِ اللَّهِ اللَّهِ اللَّهِ اللَّهِ اللَّهِ اللَّهُ اللَّهِ اللَّهُ الللّهُ اللَّهُ اللَّهُ اللَّهُ اللَّهُ اللَّهُ اللَّهُ اللَّهُ اللَّهُ الللَّهُ اللَّهُ اللَّهُ الللْمُ اللَّهُ الللللْمُ الْلَهُ الللّهُ اللَّهُ اللَّهُ اللَّهُ اللْمُلْمُ اللللللْمُ اللللْمُ الللللْمُ الللللْمُ اللللللْمُ اللللْمُ الللللْمُ الللللْمُلْمُ اللللْمُ الللْمُ الللْمُ الللْمُ الللْمُ الللْمُ اللللْمُ الللْمُ اللللللْمُ الللْمُ الللللْمُ الللللْمُ الللْمُ اللللْمُ الل

« Et il y a parmi eux, certes, certains qui roulent leur langue en lisant le livre pour que vous le croyiez du Livre, alors que ce n'est point du Livre, et ils disent : " Ceci vient d'Allah " alors que cela ne vient point d'Allah. Et ils disent sciemment des mensonges sur Allah alors qu'ils savent. »¹

﴿ يَكَأَهُلَ ٱلْكِتَٰبِ قَدْ جَآءَ كُمْ رَسُولُنَا يُبَيِّنُ لَكُمُ كُمْ كَثِيرًا مِّمَا كُنتُمْ قَدْ جَآءَ كُم مِن ٱلْكِتَٰبِ وَيَعْفُواْ عَن كَثِيرٍ قَدْ جَآءَ كُم مِن ٱللهِ نُورُ وَكِتَبُ مُبِينُ ﴿ اللهِ اللهُ مَنِ ٱتَّبَعَ رِضُواَنَهُ, سُبُلَ ٱلسّلَامِ نُورُ وَكِتَبُ مُبِينُ أَنْ يَهْدِي بِهِ ٱللهُ مَنِ ٱلتَّبَعَ رِضُواَنَهُ, سُبُلَ ٱلسّلَامِ وَيُخْرِجُهُم مِّنَ ٱلظُّلُمَاتِ إِلَى ٱلنَّورِ بِإِذْنِهِ وَيَهْدِيهِمُ إِلَى صِرَطٍ وَيُخْرِجُهُم مِّنَ ٱلظُّلُمَاتِ إِلَى ٱلنَّورِ بِإِذْنِهِ وَيَهْدِيهِمُ إِلَى صِرَطٍ مُنْ مَنْ الظُّلُمَاتِ إِلَى ٱلنَّهُ مِنْ ٱللهَ هُو ٱلْمَسِيحُ ٱبْنُ مَنْ مَنْ اللهُ مُنْ اللهُ مَنْ اللهُ عَلَى اللهُ هُو ٱلْمَسِيحُ ٱبْنُ مَنْ مَنْ اللهُ اللهُهُ اللهُ اللهُلْمُ اللهُ اللهُ اللهُ اللهُ اللهُ اللهُ اللهُ اللهُ اللهُ اللهُ

« Ô gens du Livre! Notre messager vous est effectivement venu pour vous montrer beaucoup de ce que vous cachiez du Livre... » jusqu'à Sa parole « Certes sont mécréants ceux qui disent : " Allah est le Messie, fils de Marie"! »²



¹ La Famille d'Imrân, v. 78.

² La Table Servie, v. 15 à 17.



CHAPITRE 4 [LA CROYANCE AUX PROPHÈTES]

Nous croyons qu'Allah le Très-Haut a envoyé à Ses serviteurs des messagers...

« ... Annonciateurs et avertisseurs afin qu'il n'y ait plus d'argument pour les gens devant Allah après la venue des messagers et Allah est Puissant et Sage. »¹

Nous croyons que le premier d'entre eux fut Noé (Nûh) et le dernier, Muhammad — qu'Allah prie sur eux et les salue tous.

« Nous t'avons fait une révélation comme Nous fîmes à Noé et aux prophètes après lui... » 2

« Muhammad n'a jamais été le père de l'un d'entre vos hommes, mais [il est] le Messager d'Allah et le dernier des prophètes... »³

Le meilleur d'entre eux est Muhammad, puis Abraham (Ibrâhîm), puis Moïse (Mûssâ) puis Noé (Nûh) et Jésus ('Issa) fils de Marie (Maryam), et ce sont eux qu'Allah a désignés dans Sa parole :

¹ Les Femmes, v. 165.

² Les Femmes, v. 163.

³ Les Coalisés, v. 40.

« Et lorsque Nous prîmes des prophètes leur engagement de même que de toi, de Noé, d'Abraham, de Moïse et de Jésus fils de Marie, et Nous avons pris d'eux un engagement solennel. »¹

Nous avons foi que la législation (Sharî'a) de Muhammad ﷺ, englobe tous les mérites des lois des messagers précédents, selon la parole du Très-Haut :

« Il a légiféré pour vous en matière de religion ce qu'il a enjoint à Noé et ce que Nous t'avons révélé et ce que nous avons enjoint à Abraham, à Moïse et à Jésus : " Établissez la religion et n'en faites pas un sujet de divisions " ... »²

Nous croyons que tous les messagers sont des êtres humains, créés, qui ne possèdent aucune des particularités de la souveraineté divine (ar-Rububîya). Allah le Très-Haut a dit au sujet de Noé qui est le premier messager :

« [Nûh dit :] " Et je ne vous dis pas que je détiens les trésors d'Allah, je ne connais pas l'inconnaissable et je ne dis pas que je suis un ange "... »³

Allah le Très-Haut a également ordonné à Muhammad qui est le dernier des messagers, de dire :

« Dis : " Je ne vous dis pas que je détiens les trésors d'Allah, ni que je connais l'inconnaissable et je ne vous dis pas que je suis un ange " ... »⁴ et de dire :

¹ Les Coalisés, v. 7.

² La Consultation, v. 13.

³ Hûd, v. 31.

⁴ Les Bestiaux, v. 50.

« Dis : "Je ne possède pour moi-même ni profit, ni dommage, sauf ce qu'Allah veut "... »¹, et encore de dire :

« Dis : "Je ne possède pour vous aucun moyen pour vous faire du mal, ni pour vous mettre sur la droiture " * Dis : "Personne ne saura me protéger contre Allah, et je ne trouverai jamais de refuge en dehors de Lui". »²

Nous croyons que tous les messagers sont des esclaves-serviteurs parmi les esclaves-serviteurs d'Allah. Allah - exalté soit-II - les a honorés par le message qu'Il leur a révélé; Il les a élevés au plus haut rang de Ses serviteurs, et les mentionne par les plus belles formules de louange.

Il dit à propos du premier d'entre eux, Nûh - qu'Allah prie sur lui et le salue :

« Les descendants de ceux que Nous avons transportés [dans l'arche] avec Nûh. Certes, il était un serviteur très reconnaissant.»³

Il a dit au sujet du sceau des prophètes, Muhammad على:

« Qu'on exalte la gloire de Celui qui a fait descendre le Livre de Discernement sur Son serviteur, pour qu'il soit un avertisseur pour l'univers. »⁴

¹ Al-A'râf, v. 188.

² Les Jinns, v. 21, 22.

³ Le Voyage Nocturne, v. 3.

⁴ Le Discernement, v. 1.

Il a dit à propos d'autres messagers :

« Et rappelle-toi donc Nos serviteurs : Ibrâhîm, Isaac (Ishâq) et Jacob (Ya'qûb), détenteurs de puissance et de clairvoyance. »¹

« ... et rappelle-toi Dâwûd, Notre serviteur, doué de force et il était certes très repentant. »²

« Et à Dâwûd Nous fîmes don de Salomon (Suleymân), quel bon serviteur. Il était plein de repentir. »³

Il a dit aussi à propos d'Issâ, fils de Maryam :

« Il n'était qu'un serviteur que Nous avons comblé de bienfaits et que Nous avons désigné en exemple aux Fils d'Israël. »⁴

Nous croyons qu'Allah le Très-Haut a clos la révélation par le message révélé à Muhammad ﷺ et qu'Il l'a envoyé à toute l'humanité, conformément à Sa parole :

¹ Sâd, v. 45.

² Sâd, v. 17.

³ Sâd, v. 30.

⁴ L'Ornement, v. 59.

« Dis : 'Ô vous hommes ! Je suis pour vous tous le messager d'Allah, à Qui appartient la royauté des cieux et de la terre. Point de divinité à part Lui. Il donne la vie et Il donne la mort.' Croyez donc en Allah, en Son messager, le Prophète illettré qui croit en Allah et en Ses paroles. Et suivez-le afin que vous soyez bien guidés. »¹

Nous croyons que la législation (Sharî'a) de Muhammad ﷺ est la religion de l'islam qu'Allah le Très-Haut a agréé pour Ses serviteurs. Allah n'accepte de quiconque aucune religion autre que l'islam, selon Sa parole :

« Certes, la religion acceptée d'Allah est l'islam... »² et Sa parole :

« ... Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion et complété sur vous Mon bienfait, et J'agrée pour vous l'islam comme religion... », et encore :

« Et celui qui désire une autre religion que l'islam, ce ne sera point accepté de lui et il sera dans l'au-delà parmi les perdants.»³

Nous pensons que celui qui prétend qu'il existe aujourd'hui une religion acceptée d'Allah autre que l'islam, comme la religion judaïque, chrétienne ou autre, est mécréant. Si on lui accorde une occasion de se repentir, qu'il se repente ou il lui sera exécuté la en tant que renégat, car il a démenti le Coran.

Nous pensons que celui qui renie le message de Muhammad ﷺ, destiné à toute l'humanité, de ce fait, renie tous les autres messagers, y compris celui auquel il prétend croire et qu'il prétend suivre, selon la parole du Très-Haut:

¹ Al-A'râf, v.158.

² La Famille d'Imrân, v. 19.

³ La Famille d'Imrân, v. 85.

« Le peuple de Noé traita de menteurs les messagers. »1

Allah a considéré qu'ils avaient traité de menteurs tous les messagers bien que nul messager n'ait devancé Nûh. Et l'Exalté a dit :

« Ceux qui ne croient pas en Allah et en Ses messagers, et qui veulent faire une distinction entre Allah et Ses messagers et qui disent : " Nous croyons en certains d'entre eux et en renions d'autres ", et qui veulent prendre un chemin intermédiaire * Ce sont eux les vrais mécréants ! Et nous avons préparé pour les mécréants un châtiment humiliant. »²

Nous croyons qu'il n'y aura plus de prophète après Muhammad, le Messager d'Allah . Celui qui prétend qu'il y aura une prophétie après lui ou donne foi à quiconque le prétend, devient mécréant, car il traite ainsi de menteurs Allah, Son Messager [Muhammad] et le consensus des musulmans.

Nous croyons que le Prophète a eu des successeurs bien guidés (Califes Rachides). Ils l'ont succédé dans sa communauté dans les domaines de la science, de la prêche et de l'exercice du pouvoir sur la communauté des croyants.

Le meilleur d'entre eux et le plus digne d'avoir le califat est Abû Bakr le Véridique, puis 'Umar ibn Al-Khattâb, puis 'Uthmân Ibn 'Affân, puis 'Alî Ibn Abî Tâleb — qu'Allah leur accorde Sa satisfaction à tous.

Ils se sont succédé dans le califat par ordre de mérite. Allah exalté soit-il, avec Sa sagesse parfaite, ne pouvait mettre à la tête des meilleures générations de

¹ Les Poètes, v. 105.

² Les Femmes, v. 150, 151.

croyants, un homme s'il existait parmi eux quelqu'un de meilleur et de plus digne du pouvoir.

Nous croyons que celui qui est de moindre degré parmi les Califes, peut avoir une qualité dans laquelle il devance celui qui est meilleur que lui, mais sans atteindre le rang de celui-ci ; car les actes qui engendrent le mérite sont nombreux et divers.

Nous croyons que la communauté musulmane est la meilleure de toutes les communautés et la plus noble auprès d'Allah, selon Sa parole :



« Vous êtes la meilleure communauté surgie pour les hommes, vous ordonnez le bien, interdisez le mal et croyez en Allah... »¹

Nous croyons que les meilleurs de cette communauté sont les compagnons du Prophète (As-Sahâba), puis leurs successeurs (At-Tâbî'în), puis les successeurs de ceux-ci ; et qu'il restera toujours un groupe de cette communauté, triomphant, qui sera sur la voie de la vérité. Nul préjudice de la part de ceux qui les ont contredits, ou de ceux qui ont refusé de leur porter secours ne peut nuire à ses membres, et ce, jusqu'à ce que vienne l'ordre d'Allah Digne de louanges.

Nous avons foi que ce qui s'est passé comme différends entre les Compagnons — qu'Allah les agrée tous, ne le fut que par leurs efforts d'interprétation et les différences d'opinions qui en ont résulté. Tous cherchaient la vérité ; ceux d'entre eux qui ont vu juste verront leur rétribution doublée et, ceux qui se sont trompés auront tout de même une (seule) rétribution, et leurs fautes leur seront pardonnées.

Nous pensons que c'est un devoir de taire leurs faux pas et leurs divergences. Et nous ne mentionnons les Compagnons que par ce qui leur est dû, c'est-à-dire les

¹ La Famille d'Imrân, v. 110.

éloges. Et il faut que nous purifiions nos cœurs de ce qu'ils contiennent comme rancœur et haine envers chacun d'entre eux, car Allah le Très-Haut dit :

« ... On ne peut égaler cependant celui d'entre vous qui a donné ses biens et a combattu avant la conquête [de La Mecque], ces derniers sont classés à un rang supérieur à ceux qui ont dépensé et combattu après [la conquête]. Néanmoins, à chacun, Allah a promis la plus belle récompense... »¹

Et la parole d'Allah le Très-Haut à notre attention :

« Et ceux qui sont venus après eux disent : " Seigneur, pardonne-nous ainsi qu'à nos frères qui nous ont précédés dans la foi, et ne mets dans nos cœurs aucune rancœur contre ceux qui ont cru. Seigneur, Tu es Compatissant et Très Miséricordieux ". »²



¹ Le Fer, v. 10.

² L'Exode, v. 10.



CHAPITRE 5 [LA CROYANCE AU JOUR DERNIER]

Nous croyons au Jour Dernier qui est le Jour de la Résurrection. Il n'y aura pas d'autre jour après celui-là. Les gens seront ressuscités pour vivre éternellement, soit dans la demeure des délices [c'est-à-dire le paradis], soit dans la demeure du châtiment douloureux [l'enfer - qu'Allah nous en préserve!].

Nous croyons à la résurrection ; Allah le Très-Haut redonnera la vie aux morts, lorsque l'Ange Isrâfîl soufflera dans la trompe pour la seconde fois :

« Et on soufflera dans la trompe, et voilà que ceux qui sont dans les cieux et ceux qui sont sur la terre seront foudroyés, excepté ceux qu'Allah voudra. Puis on y soufflera une seconde fois, et les voilà debout à regarder. »¹

Les gens sortiront donc de leur tombe, pour se présenter devant le Seigneur de l'Univers, pieds nus, dévêtus, non circoncis :

« ... Comme Nous avons commencé la première création, ainsi Nous la répétons, c'est une promesse qui Nous incombe et Nous l'accomplirons. »²

Nous croyons aux registres de nos actions qui nous seront remis soit dans la main droite, soit par derrière le dos, dans la main gauche :

¹ Les Groupes, v. 68.

² Les Prophètes, v. 104.

« Celui qui recevra son livre en sa [main] droite * sera soumis alors à un jugement facile * Et retournera tout réjoui auprès de sa famille * Et quant à celui qui recevra son livre derrière son dos * Il invoquera la destruction sur lui-même * Et il brûlera dans un feu ardent. »¹

« Et à chaque homme, Nous avons attaché son œuvre à son cou. Et au Jour de la Résurrection, Nous lui sortirons un livre qu'il trouvera déroulé * Lis ton livre, tu te suffis aujourd'hui, d'être ton propre comptable. »²

Nous croyons aux balances qui seront mises en place pour peser nos œuvres le Jour de la Résurrection, et nous croyons que nulle âme ne subira d'injustice :

« Et quiconque aura fait l'équivalent d'un atome de bien le verra * Et quiconque aura fait l'équivalent d'un atome de mal, le verra. »³

« Ceux dont la balance est lourde seront les gagnants * Et ceux dont la balance est légère seront ceux qui auront ruiné leur propre âme, et ils demeureront éternellement en enfer * Le feu brûlera leur visage et ils auront les lèvres crispées. »⁴

¹ La Déchirure, 7-12.

² Le Voyage Nocturne, v. 13, 14.

³ La Secousse, v. 7,8.

⁴ Les Croyants, v. 102-104.

« Quiconque viendra avec une bonne œuvre aura dix fois autant, et quiconque viendra avec une mauvaise œuvre, ne sera rétribué que par son équivalent et on ne leur fera aucune injustice. »¹

Nous croyons à l'intercession du Prophète . Il intercèdera auprès d'Allah exalté soit-Il, avec Sa permission, pour qu'Il commence le jugement entre Ses serviteurs, au moment où le chagrin et le tourment les auront atteints d'une façon insupportable. [Cette intercession (Ash-Shafâ'at ul-'Udhmâ), pour hâter le jugement, appartient au Prophète seul.]

Ils partiront d'abord demander l'intercession auprès d'Adam, puis auprès de Nûh, puis auprès d'Ibrâhîm, puis auprès de Mûssâ, puis auprès d'Issâ, qui leur dira d'aller la réclamer auprès du prophète Muhammad²

Nous croyons aussi à l'intercession en faveur de ceux qui, parmi les croyants, sont destinés à l'enfer, afin qu'ils en sortent. Et cette intercession appartiendra au prophète Muhammad , ainsi qu'aux autres prophètes, aux croyants et aux anges.

Nous croyons qu'Allah le Très-Haut fera sortir de l'enfer ceux parmi les croyants qui ne bénéficieront pas de l'intercession, et ce par Sa générosité et Sa miséricorde.

Nous croyons au bassin (Al-Hawdh) du Messager d'Allah ; son eau est plus blanche que le lait, plus délicieuse que le miel et son odeur est meilleure que le musc. Sa longueur est d'une distance égale à un mois de marche³, ainsi que sa largeur. Ses verres sont comme les étoiles dans le ciel, de par leur beauté et leur nombre. Viendront boire de son breuvage les croyants parmi la communauté de Muhammad ; celui qui boira de son eau n'aura plus jamais soif.⁴

Nous croyons au pont as-Sirât qui sera dressé au-dessus de l'enfer. Les gens le traverseront selon le degré de leurs actes. Le premier d'entre eux le traversera à la vitesse de l'éclair, puis le suivant, à la vitesse du vent, le suivant, à celle d'un oiseau, puis à celle d'un coureur. Et le Prophète se tiendra sur le Pont as-Sirât et dira : « Ô Seigneur ! Sauve-le, sauve-le ! »⁵

¹ Les Bestiaux, v. 160: Quiconque commet une bonne œuvre dans la vie terrestre obtiendra dix fois son équivalent, lorsqu'il passera le jugement; et quiconque commet une mauvaise œuvre n'est redevable que d'une fois son équivalent. Malgré cela, nous ne pouvons compter que sur la miséricorde d'Allah le Tout-Miséricordieux pour espérer entrer au paradis et non pas sur nos quelques bonnes œuvres.

² Rapporté par Muslim du hadith d'Abû Hurayra - qu'Allah l'agrée.

³ Le Prophète s'adresse aux Arabes ; on comprend donc ici : un mois de marche avec un chameau chargé.

⁴ Rapporté par Bukhârî et Muslim du hadith d'Abdullah ibn 'Amr (Fath ul-Bârî, no. 6579).

⁵ Rapporté par Muslim du hadith d'Abû Hurayra — qu'Allah l'agrée.

Cela se poursuivra jusqu'à ce que les actes des gens s'affaiblissent, puis viendra celui qui le traversera en rampant. Et sur les côtés du pont, il y aura des crochets. Ils feront subir à certains des égratignures, sans les faire tomber, et à d'autres, ils les feront tomber en enfer.

Nous croyons à tout ce qui se trouve dans le Livre et la Sunna comme informations concernant ce jour et ces affres. Qu'Allah nous vienne en aide!

Nous croyons à l'intercession du prophète Muhammad se pour obtenir l'entrée au paradis, pour ceux qui y sont destinés. Cette intercession appartient au Prophète seul.

Nous croyons au paradis et à l'enfer, et que le paradis est la demeure des délices ; Allah le Très-Haut l'a réservée aux croyants vertueux. On y trouve comme délices, ce que nul œil n'a vu, nulle oreille n'a entendu, et ce qu'aucun esprit humain ne peut imaginer.

« Aucune âme ne sait ce que l'on a caché pour elle comme réjouissance pour les yeux, en récompense de ce qu'elle faisait. »¹

Et l'enfer est la demeure du châtiment. Allah exalté soit-Il, l'a réservée aux mécréants injustes. On y trouve comme châtiments et punitions ce que l'on ne peut imaginer.

« ... Nous avons préparé pour les injustes un feu dont les flammes les cernent. Et s'ils implorent à boire, on les abreuve d'une eau comme du métal fondu, brûlant les visages. Quelle mauvaise boisson et quelle détestable demeure! »²

Le paradis et l'enfer existent en ce moment même, pour toute l'éternité, et ils ne disparaîtront jamais :

¹ La Prosternation, v. 17.

² La Caverne, v. 29.

45

« ... Et quiconque croit en Allah et fait le bien, Il le fait entrer aux jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, pour y demeurer éternellement. Allah lui a donc accordé une belle rétribution. »¹

« Allah a maudit les infidèles et leur a préparé une fournaise * Pour qu'ils y demeurent éternellement, sans trouver ni allié, ni secoureur * Le jour où leur visage sera tourné et retourné dans le feu, ils diront : " Hélas pour nous ! Si seulement nous avions obéi à Allah et obéi au Messager ! ". »²

Nous témoignons aussi qu'Allah accordera le paradis à tous ceux que le Coran et la Sunna ont désignés, en particulier, ou en général, par la description.

Parmi ceux qui ont été désignés en particulier, on peut nommer Abû Bakr, 'Umar, 'Uthmân, 'Alî et ainsi que tous ceux que le Prophète a désignés. Et quant à la description générale, elle englobe tout croyant pieux ou vertueux [selon les caractéristiques énoncées dans le Coran et le hadith].

Nous témoignons également qu'Allah accordera l'enfer à tous ceux que le Livre et la Sunna ont nommés en particulier, ou ont décrits en général. Parmi ceux qui ont été désignés en particulier, on peut nommer Abû Lahab et 'Amr ibn Luhay Al-Khuzâ'î et d'autres. Et quant à la description générale, il faut se référer à tous les versets ou hadiths décrivant les mécréants ou polythéistes pratiquant l'association majeure (Shirk), ou les hypocrites (Munâfiq) en religion.

Nous croyons aux tourments de la tombe, qui est l'interrogatoire que subit le mort dans sa tombe, à propos de son dieu, de sa religion et de son prophète. Alors,

« Allah affermit ceux qui ont cru par une parole ferme dans la vie présente, et dans l'au-delà... »³

¹ Le Divorce, v. 11.

² Les Coalisés, v. 64-66.

³ Ibrâhîm, v. 27.

Le croyant dira : « Mon Seigneur est Allah, ma religion est l'Islam, et mon prophète est Muhammad. » Tandis que le mécréant et l'hypocrite diront : « Je ne sais pas, j'ai entendu les gens dire quelque chose et je l'ai dit ! »¹

Nous croyons aux plaisirs de la tombe pour les croyants :

« Ceux dont les anges prendront l'âme alors qu'ils sont bons leur disent : "Paix sur vous ! Entrez au paradis pour ce que vous faisiez ". »²

Nous croyons au châtiment de la tombe destiné aux injustes mécréants :

« ... Si tu voyais les injustes lorsqu'ils seront dans les affres de la mort, et que les anges leur tendront les mains : « Laissez sortir vos âmes. Aujourd'hui vous allez être récompensés par le châtiment de l'humiliation pour ce que vous disiez sur Allah, autre que la vérité, et parce que vous vous détourniez orgueilleusement de Ses enseignements ". »³

Les hadiths traitant ce sujet sont nombreux et bien connus. Il est donc du devoir du croyant de croire à tout ce que le Livre et la Sunna ont révélé à propos des choses touchant l'invisible (al-Ghayb). Qu'il ne s'y oppose pas en les comparant avec ce qu'il voit dans ce bas monde, car les choses de l'autre vie ne peuvent être comparées à celles de la vie présente, étant donnée l'énorme différence qui existe entre les deux. Et qu'Allah nous aide!



¹ Rapporté par Ahmad et d'autres traditionnistes, du hadith de Barâ ibn 'Azib - qu'Allah l'agrée. Ce hadith a été authentifié par Cheikh Al-Albânî.

² Les Abeilles, v. 32.

³ Les Bestiaux, v. 93.



CHAPITRE 6

[LA CROYANCE AU DESTIN BON OU MAUVAIS]

Nous croyons au destin bon ou mauvais, qui est ce qu'Allah le Très-Haut a décrété pour l'ensemble des créatures et ce, suivant Sa pré-science et comme conséquence de Sa sagesse.

Le destin est constitué de quatre niveaux :

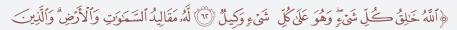
la science (al-'Ilm): nous croyons qu'Allah le Très-Haut est omniscient (qui sait tout). Il sait ce qui était et ce qui sera, et comment ce sera, pour toujours et à jamais, par Sa science éternelle. Il ne se peut pas qu'Allah apprenne un savoir nouveau après avoir été ignorant, ou qu'Il puisse oublier après avoir eu science de quelque chose.

la prescription (al-Kitâba) : nous croyons aussi qu'Allah le Très-Haut a prescrit dans les tablettes protégées (al-Lûh al-Mahfûdh) ce qu'il adviendra jusqu'au Jour de la Résurrection :

« Ne sais-tu pas qu'Allah sait tout ce qu'il y a dans le ciel et la terre. Ceci est dans un livre ; cela est certes bien facile pour Allah. »¹

la volonté (al-Mashî'a): nous croyons qu'Allah — exalté soit-Il, a voulu tout ce qui est dans les cieux et sur la terre; nulle chose ne peut exister sans Sa volonté. Ce qu'Allah veut se réalise et ce qu'Il ne veut pas ne se réalise pas.

la création (al-Khalq) : nous croyons qu'Allah le Très-Haut est :



«Créateur de toute chose et Il est le Garant sur toute chose * Il détient les clefs des cieux et de la terre, et ceux qui ont mécru aux versets d'Allah, ceux-là sont les perdants.»¹

Ces quatre niveaux englobent tout ce que réalise Allah Lui-même, et tout ce que réalisent Ses serviteurs comme paroles, actes ou délaissements ; ces actions sont connues d'Allah le Très-Haut, déjà inscrites auprès de Lui, Il les a voulues et les a créées.

«Pour celui d'entre vous qui veut suivre la droiture * Mais vous ne pouvez vouloir que si Allah veut, [Lui], le Seigneur des mondes.»²

«... Si Allah avait voulu, ils ne se seraient pas entretués. Mais Allah fait ce qu'Il veut.»³

« ... Si Allah avait voulu, ils ne l'auraient pas fait ; laisse-les donc avec ce qu'ils inventent. »⁴

« Et c'est Allah qui vous a créés, vous et ce que vous faites. »5

Mais en même temps, nous croyons qu'Allah le Très-Haut a mis au service de

¹ Les Groupes (Az-Zumar), v. 62, 63.

² L'Obscurcissement, v. 28, 29.

³ La Vache, v. 253.

⁴ Les Bestiaux, v. 137.

⁵ Les Rangés, v. 96.

49

Ses serviteurs, un choix et une force de par lesquels se produisent leurs actes.

Les preuves que le serviteur fait l'acte de son propre choix et par sa force sont :

La parole du Très-Haut:

« Vos épouses sont pour vous un champ de labour ; allez à votre champ comme vous le voulez... »... et Sa parole :

« Et s'ils avaient voulu partir, ils auraient fait des préparatifs... »¹

Allah nous informe donc que le serviteur fait les rapports sexuels de son propre vouloir, de même qu'il se prépare pour le combat dans la voie d'Allah par sa propre volonté.

Adresser l'ordre et l'interdiction au serviteur : s'il ne possédait ni choix ni force, le diriger ainsi supposerait qu'on lui impose des choses qu'il ne pourrait pas mettre en pratique. Et ceci n'est pas conforme à la sagesse d'Allah le Très-Haut, et par Sa miséricorde, et Il est le Véridique, dans Sa parole :

« Allah n'impose à une âme que selon sa capacité... »²

féliciter le bienfaiteur pour ses actes de bienfaisance, blâmer le fautif pour sa faute et accorder la rétribution adéquate à chacun d'eux.

Si l'acte ne provenait pas de la volonté du serviteur et de son propre choix, accorder des félicitations au bienfaiteur serait une chose inutile, et punir le fautif serait une injustice. Et Allah le Très-Haut est bien au-dessus de commettre des choses inutiles et des injustices.

qu'Allah le Très-Haut a envoyé des messagers :

¹ Le Repentir, v. 46.

² La Vache, v. 286.

« Annonciateurs et avertisseurs, afin qu'après la venue des messagers, il n'y ait pour les gens point d'argument devant Allah... »¹

Si l'acte du serviteur ne se réalisait pas grâce à sa volonté et de son propre choix, il resterait un argument devant Allah [ce qui est contraire au verset sus cité].

Que toute personne qui fait un acte a le sentiment que le faire ou le délaisser ne lui cause aucune impression de contrainte. Il se met debout, s'assied, rentre et sort, voyage et réside, tout ceci avec sa pleine volonté. Il ne sent à aucun moment que quelqu'un l'oblige à faire cela; au contraire, il fait une nette distinction entre faire une chose de son plein gré et la faire sous la contrainte d'une autre personne. Aussi faut-il signaler que la loi islamique fait une sage distinction entre les deux. Elle ne s'en prend pas à celui qui fait un acte sous contrainte, concernant le droit d'Allah le Très-Haut sur Ses serviteurs [renier l'existence d'Allah sous la contrainte, par exemple]. Et nous voyons que le pécheur ne peut prétexter le destin d'Allah pour le péché qu'il commet, car il accomplit le péché de son propre choix, sans qu'il sache qu'Allah le Très-Haut l'a décrété pour lui, puisque personne ne connaît le destin qu'après le déroulement de ce qu'Il a prescrit.

« Et aucune âme ne sait ce qu'elle acquerra demain. »²

Alors comment la personne argue-t-elle d'une chose au moment où elle la fait, et l'invoque comme excuse [alors qu'elle ne s'est pas encore produite]? Et Allah détruit encore l'argument de celui qui se réfugie derrière la contrainte du destin par Sa parole :

50

¹ Les Femmes, v. 165.

² Luqmân, v. 34.

« Ceux qui ont associé diront : "Si Allah avait voulu, nous ne Lui aurions pas donné d'associé, nos ancêtres non plus et nous n'aurions rien déclaré interdit ". Ainsi leurs prédécesseurs traitaient-ils de menteurs [les messagers] jusqu'à ce qu'ils eurent goûté Notre rigueur. Dis : "Avez-vous quelque science à nous produire?" Vous ne suivez que la conjecture et vous ne faites que mentir. »¹

Nous disons au pécheur qui se cache derrière le destin : pourquoi n'accomplitil pas la bonne action en supposant qu'Allah l'a décrétée en sa faveur ? Car il n'y a aucune différence entre ceci et le péché dans l'ignorance de ce qui est prescrit avant l'accomplissement de son acte.

Ainsi, le Prophète informa les Compagnons qu'à chaque personne lui est écrit sa place au paradis, ou bien en enfer. Ils dirent : « Est-ce que nous nous en remettons à ceci et nous délaissons les (bonnes) œuvres ? » Il répondit : « Non, œuvrez, car chacun sera mis dans l'aisance pour ce qui lui a été décrété. »²

Nous rétorquons au pécheur qui se justifie par le destin, que s'il voulait voyager vers La Mecque et qu'il y avait face à lui, deux routes : une, dangereuse et difficile et l'autre, sûre et facile, il prendrait certes la seconde et jamais il n'emprunterait la première. Mais, il dirait quand même par la suite : « Ceci m'a été décrété, c'est mon destin ». Et s'il lui arrivait d'emprunter la première route, on le traiterait de fou.

De même, si on lui proposait deux emplois, le premier avec un bon salaire, et le deuxième, moins bien payé, certes, il choisirait le premier emploi et délaisserait le second. Comment alors choisit-il pour lui-même, parmi les actes de la vie future (al-Akhira) les mauvaises actions, puis il se réfugie derrière le destin ?!

Nous lui disons encore que si une maladie le touchait, il courrait frapper à la porte de tous les médecins pour le guérir, et il endurerait les douleurs d'une éventuelle opération chirurgicale, ou le goût horrible des médicaments. Pourquoi alors ne fait-il pas le même effort avec la maladie qui atteint son cœur à cause de ses péchés ?

Nous croyons que l'on ne peut pas attribuer le mal à Allah, car Sa miséricorde et de Sa sagesse sont parfaites.

¹ Les Bestiaux, v. 148.

² Rapporté par Al-Bukhârî du hadith d'Alî Ibn Abî Tâlib — qu'Allah l'agrée.

Le Prophète a dit : « Et le mal ne s'attribue pas à Toi »¹. Le destin qu'Allah le Très-Haut décrète ne comporte pas de mal en soi, car il procède d'une miséricorde et d'une sagesse.

Seulement, le mal existe dans les conséquences de Ses décrets, selon la parole du Prophète and dans l'invocation du Qunût, qu'il enseigna à Hassan : « Et épargne-moi le mal que Tu as décrété... ». Il a ajouté le mal dans ce qu'Il a décrété. Malgré cela, le mal existant certes comme résultat de Ses décrets n'est pas un mal pur.

Au contraire, une situation peut être un mal et en même temps, un bien, pour une même personne. Et il se peut aussi qu'elle soit un mal pour une personne et un bien pour une autre personne.

Les malheurs apparus sur terre comme la sécheresse, la famine, la maladie, la pauvreté et la peur sont des maux en soi, mais dans un autre contexte, ils peuvent être des bienfaits, selon la parole du Très-Haut :

« La corruption est apparue sur terre et sur mer à cause de ce que les gens ont accompli de leurs propres mains, afin qu'Allah leur fasse goûter une partie de ce qu'ils ont œuvré, peut-être reviendront-ils. »²

Couper la main du voleur et lapider le fornicateur sont un mal pour les coupables. Mais, c'est aussi un bien pour eux, puisqu'ils seront absous de leur péché dans la vie présente, et Allah ne les châtiera pas une seconde fois dans l'au-delà.

De même, c'est un bien puisque c'est, dans un autre contexte, un outil de protection des biens, de l'honneur et de la progéniture.



¹ Rapporté par Muslim.

² Les Romains, v. 41.



CHAPITRE 7 [LES BÉNÉFICES D'UNE FOI FERME]

Cette foi ferme dotée des bases que nous avons évoquées, accordera au croyant, des bénéfices immenses et nombreux. On peut en citer :

LES BÉNÉFICES DE LA CROYANCE EN ALLAH LE TRÈS-HAUT, EN SES NOMS ET ATTRIBUTS

Elle accorde l'amour d'Allah et la conscience de Sa grandeur ; cela le pousse à appliquer Ses ordres et à éviter Ses interdits. En appliquant cela, se réalise pour l'individu et la société, le bonheur parfait dans ce bas monde et pour l'au-delà.

« Quiconque mâle ou femelle fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie. Et Nous le récompenserons, certainement en fonction des meilleures de ses actions »¹

LES BÉNÉFICES DE LA CROYANCE AUX ANGES

Reconnaître la grandeur de leur Créateur - qu'Il soit exalté, Sa force et Son pouvoir ;

Être reconnaissant envers Allah, car Il veille sur Ses créatures, en leur accordant des anges qui les protègent, certains qui écrivent leurs actions, d'autres qui leur sont bénéfiques de différentes manières;

L'amour des anges pour tout ce qu'ils font, en commençant par l'adoration parfaite qu'ils vouent à Allah le Très-Haut, et les invocations qu'ils Lui adressent afin d'expier les péchés des croyants.

¹ Les Abeilles, v. 97.

LES BÉNÉFICES DE LA CROYANCE AUX LÍVRES

- Reconnaître la miséricorde d'Allah le Très-Haut, et le fait qu'Il veille sur Ses créatures, puisqu'Il a envoyé à chaque peuple un Livre pour les guider ;
- Reconnaître la sagesse d'Allah le Très-Haut, car Il a légiféré des lois conformes à chaque communauté dans Ses Livres, et le Coran qui est la dernière révélation est valable pour toutes les créatures en tout temps et tout lieu, jusqu'au Jour de la Résurrection;
- Remercier Allah le Très-Haut pour ce bienfait de l'envoi des Livres.

LES BÉNÉFICES DE LA CROYANCE AUX PROPHÈTES

- Reconnaître la miséricorde d'Allah le Très-Haut, car Il veille sur Ses créatures, en leur envoyant de nobles messagers pour les guider et les orienter;
- Remercier Allah pour cette énorme grâce;
- Aimer les messagers, les respecter et les mentionner par ce qui leur est dû comme compliments, car ils sont les envoyés d'Allah et Ses privilégiés parmi Ses serviteurs. Ils adorèrent Allah comme il se doit, transmirent Son message, furent bons conseillers envers Ses créatures, et ils furent patients malgré leurs nuisances.

LES BÉNÉFICES DE LA CROYANCE AU JOUR DERNIER

- Etre dévoué dans l'obéissance d'Allah le Très-Haut, dans l'espoir d'obtenir Sa récompense le Jour Dernier, et s'écarter de Ses interdits par peur du châtiment de ce jour ;
- Cela soulage le croyant auquel les bienfaits et les plaisirs de ce bas monde échappent d'espérer les obtenir [bien meilleurs et pour l'éternité] dans l'au-delà.

LES BÉNÉFICES DE LA CROYANCE AU DESTIN

- S'appuyer sur l'aide d'Allah le Très-Haut lors de l'accomplissement des causes, car la cause et celui qui la réalise sont tous deux le produit du décret d'Allah et de Sa prédestination;
- Obtenir la paix de l'âme et la sérénité du cœur, car lorsque l'on sait que quelque chose se réalise par le décret d'Allah le Très-Haut, et qu'une chose détestable

peut se produire sans que l'on n'y puisse quoi que ce soit, l'âme trouvera donc la paix et le cœur goûtera la tranquillité, et la personne acceptera le décret d'Allah. Personne n'aura une vie plus heureuse, une âme plus sereine et une paix intérieure plus grande que celui qui croit pleinement au destin en ce qu'il a de bon ou de mauvais ;

- Chasser l'admiration de soi-même lorsqu'une chose souhaitée se réalise, car cela est une faveur d'Allah le Très-Haut comme cause de réussite et de bien. Ainsi, il remerciera Allah pour Ses bienfaits et délaissera l'autosatisfaction;
- Chasser le tourment et l'angoisse lorsque la chose voulue ne se réalise pas et que la chose détestable se produit malgré tout, car cela est arrivé par le décret d'Allah, Celui qui détient la royauté des cieux et de la terre. Que le serviteur endure donc avec patience, et qu'il espère en la récompense de son Seigneur, pour ce qu'il a enduré.

Allah le Très-Haut fait allusion à ceci dans Sa parole :

« Nul malheur n'atteint la terre, ni vos personnes, qui ne soit enregistré dans un Livre avant que Nous l'ayons créé, et cela est certes facile pour Allah. Afin que vous ne vous tourmentiez pas au sujet de ce qui vous a échappé, ni n'exultiez pour ce qu'Il vous a donné. Et Allah n'aime pas tout présomptueux, plein de gloriole. »¹

Nous demandons à Allah de nous affermir dans cette croyance et qu'Il nous en accorde les bénéfices nous octroie un surplus de Sa générosité; qu'Il n'égare pas nos cœurs après nous avoir guidés; qu'Il nous accorde de Sa part une miséricorde. Il est certes, Celui qui accorde. Amine.

Et que la louange soit au Seigneur des Mondes, et que la prière et le salut soient sur notre prophète Muhammad, sur sa famille, ses Compagnons et ses successeurs de bonne foi.













islamhousefr



You IslamHouseFr



For more details visit www.GuideToIslam.com





contact us :Books@guidetoislam.com









المكتب التعاوني للدعوة وتوعية الجاليات بالربوة هاتف: ٩٦٦١١٤٤٥٤٩٠٠ فأكس: ٩٦٦١١٤٩٧٠١٢٦ + صب: ٢٩٤٦٥ الرياض: ١١٤٥٧ AMIC PROPAGATION OFFICE IN RABWAH P.O.BOX 29465 RIYADH 11457 TEL: +966 11 4454900 FAX: +966 11 4970126

LA PROFESSION DE FOI DES

GENS DE LA SUNNA ET DU CONSENSUS

Cheikh Ibn Baz dit dans sa préface de ce livre bénéfique : "J'ai pris connaissance de cette profession de foi du musulman sous forme de résumé, composé par notre frère l'éminent savant Cheikh Muhammad ibn Sâlih Al-Uthaymîn. Je l'ai entendu en entier et j'ai trouvé qu'il traitait de la croyance des Gens de la Sunna et du Consensus (Aqîdatu Ahl is-Sunnati wal-Jamâ'a) d'une manière claire et complète, particulièrement dans les chapitres de l'unicité d'Allah, de Ses noms et attributs, de la croyance aux anges, aux Livres révélés, aux messagers, au Jour du Jugement Dernier, et au destin bon ou mauvais." A ne pas manquer!









